

FO Enseignement Agricole dénonce la manière dont l'administration a choisi de mettre en œuvre des promotions à la hors classe, classe exceptionnelle et échelon spécial des PLPA, PCEA et CPE. **Nombreux** d'entre-vous s'estiment lésés !

En l'absence de CAP, désormais l'administration effectue seule les promotions sans aucune transparence et sans aucun regard des représentants du personnel.

En conséquence, en cas de désaccord sur la décision de l'administration, seul un recours gracieux voire au tribunal administratif est possible.

FO EA, comme elle s'y était engagé dans le communiqué :

<https://www.foenseignementagricole.fr/dossiers-actualites/autres/communique-classe-exceptionnelle-novembre-2021/>
se propose de vous accompagner dans cette démarche.

N'hésitez pas à nous contacter !



Jean-Pierre NAULIN : jean-pierre.naulin@educagri.fr
Etienne LEMAIRE : etienne.lemaire@educagri.fr
Rachel SEKULA : rachel.sekula@educagri.fr

